

un comité de la Chambre des communes, M. Halliday a dit : «Je ne voudrais pas que cela soit considéré comme étant quelque chose qui aurait été imposée par le Congrès américain au Canada. L'essentiel est de conclure un bon accord et non pas d'être forcé d'en conclure un pour respecter quelque délai que ce soit³⁰.»

Le Président du Groupe canadien a indiqué que tous les groupes intéressés seront abondamment consultés, tant sur la teneur des pourparlers que sur leur déroulement³¹. Les négociations elles-mêmes ne feront toutefois vraisemblablement pas appel ni à l'examen ni à la participation du public comme ce fut d'ailleurs le cas pour les négociations de l'ALE. Les consultations auront principalement lieu au niveau des fonctionnaires avec d'autres ministères fédéraux, des ministères provinciaux et par l'entremise du CCCE et des GCSCE, mais M. Halliday a également dit que «si d'autres groupes désirent discuter avec nous de la question, étant donné l'importance qu'ils y accordent et leur susceptibilité à cet égard, nous nous ferons un grand plaisir de les consulter. Par conséquent, la concertation se déroulera ouvertement, dans la mesure où le mécanisme de consultation nous le permettra. Les négociations dans le cadre des comités consultatifs et groupes de consultation sectorielle sur le commerce extérieur ne sont pas totalement ouvertes, mais les autres le seront et je ne crois pas que cela posera de problèmes à l'étape préparatoire³².»

On s'est dit inquiet de ce qu'au cours de ces longues négociations, le gouvernement ne mettra pas en oeuvre tous les mécanismes prévus par l'ALE ou le GATT si les États-Unis prenaient des mesures qui risquent de nuire aux négociations. Le ministre du Commerce international, M. John Crosbie, a dit que «Nous n'avons pas nécessairement intérêt à nous plaindre chaque fois des pratiques commerciales qui nous déplaisent. L'important pour nous c'est de faire modifier ces pratiques commerciales et non pas de nous lancer dans des échanges publiques d'insultes³³.»

Par ailleurs, d'aucuns croient que le gouvernement fédéral et les provinces pourraient dans l'intervalle hésiter à prendre certaines mesures qui risqueraient d'inciter les États-Unis à user de représailles. Par exemple, le gouvernement a cité parmi les raisons pour lesquelles il ne versera pas de subventions ni ne prendra aucune autre mesure pour garder ouvertes les usines de transformation du poisson de la côte Est qui risquent actuellement de fermer, la crainte d'une réaction négative aux États-Unis et la possibilité qu'ils n'imposent des droits compensateurs. Il a indiqué qu'il ne mettra pas en oeuvre de nouveaux programmes d'aide précis par crainte de réactions négatives aux États-Unis.

³⁰ CANADA, Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, 7 novembre 1989, p. 21.

³¹ TOULIN, A., 1989, «Free trade negotiator wants advice» *Financial Post*, 30 août, p. 4.

³² CANADA, Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, 7 novembre 1989, p. 9.

³³ CANADA, Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, 25 mai 1989, p. 31.